



*Extrait du rapport de gestion 2021 du SDOL*

## **AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES**

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Gouvernance PALM**

L'entité SDOL participe à la conduite partenariale du PALM. Dans ce cadre, les représentant·e·s de SDOL ont assisté à 4 séances du Comité de pilotage PALM et à 13 séances de la Direction technique PALM.

Les sujets principaux traités au sein de ces plates-formes avec incidence sur l'Ouest lausannois étaient les suivants :

- L'état de la mise en œuvre des mesures d'urbanisation et infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016.
- Le système de suivi (monitoring) des mesures d'urbanisation et d'infrastructures.
- L'appel à projets pour le remplacement des mesures abandonnées.
- L'établissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA).
- L'élaboration du budget des études du PALM pour l'année 2022.
- L'initiation de la démarche d'élaboration du Projet d'agglomération de 5e génération (à soumettre à la Confédération en 2025).

Depuis 2017, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) met sur pied des rencontres régulières avec l'ensemble des actrices et acteurs des agglomérations vaudoises. Ces rencontres se font sous la forme d'informations et de discussions ou d'ateliers participatifs. Le Bureau SDOL a participé à 3 séances durant l'année 2021.

#### **GS Mobilité douce**

Le Bureau SDOL a pris une part active au Groupe mobilité douce du PALM (3 séances). Les sujets traités ont été, entre autres, la question des vélos en libre-service, le jalonnement vélo d'agglomération, les comptages vélos, les aménagements cyclables post-confinement, l'instauration de tourner-à-droite cyclable au feu rouge, le stationnement vélo dans les nouvelles constructions, la stratégie cantonale vélo 2035 ainsi que divers échanges d'expériences entre les secteurs de l'agglomération.

## **MISE EN ŒUVRE DES MESURES PALM**

### **Suivi des mesures infrastructurelles des PALM 2007, 2012 et 2016**

Le Bureau SDOL s'est mis à disposition des communes pour les soutenir dans leurs demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles. Le tableau de bord intégrant l'ensemble des mesures PALM 2007, 2012 et 2016, avec les informations sur leur avancement, a été actualisé.

### **STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA)**

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le Plan directeur cantonal (PDCn) exigent que les régions se dotent d'une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA), de manière à évaluer les surfaces nécessaires en zone à bâtir pour les 15 prochaines années. Pour les communes de l'Ouest lausannois, c'est le PALM qui forme le périmètre pertinent pour cette réflexion. Ainsi, une SRGZA est-elle en cours d'établissement pour les 26 communes de l'agglomération. Elle répondra notamment à la question du besoin de création de nouvelles zones d'activités dans l'agglomération, des possibles reconversions de telles zones en zones mixtes accueillant du logement ainsi que de la vocation des principaux parcs d'activités. L'Ouest lausannois est particulièrement concerné par cette démarche, puisque le district accueille 50 % de toutes les zones d'activités de l'agglomération.

Cette démarche est pilotée par la Direction technique du PALM, dont le Bureau SDOL est membre, et implique les représentant-e-s politiques et techniques des 26 communes. Une fois établie, cette SRGZA sera soumise aux 26 municipalités pour validation avant envoi aux services cantonaux concernés.

### **PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION**

Conformément au programme de mise en œuvre du projet d'agglomération, le Copil PALM a été informé en décembre du lancement de l'étude pour la planification énergétique d'agglomération. Cette étude est conduite par la DGE dans le cadre des structures PALM. Des groupes spécialisés et de consultation ont été constitués à cette occasion. Des représentant-e-s des communes, dont le Bureau SDOL, les gestionnaires des réseaux et les fournisseurs d'énergie participent à ces groupes.

La version finale du rapport, qui comprend un diagnostic énergétique du territoire, une stratégie énergétique et des mesures, a été transmise aux municipalités des 26 communes du PALM pour validation en décembre 2021.

### **PROJET D'AGGLOMÉRATION 2025 (PA5)**

Les partenaires du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) ont renoncé à déposer un Projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération auprès de la Confédération en 2021. Ils se préparent cependant à lui soumettre un projet en 2025. Après évaluation, la Confédération pourrait ainsi accepter de participer au financement d'une nouvelle série de mesures infrastructurelles comme elle l'a fait en 2007, en 2012 et en 2016, par exemple pour le tramway Lausanne-Flon-Villars-Ste-Croix et de nombreuses autres mesures réalisées ou en cours. Sur le territoire de l'Ouest lausannois, l'apport de la Confédération se monte à près de 163 millions de francs.

Pour le projet de 5<sup>e</sup> génération, les premières réflexions ont été menées en 2021 et portant notamment sur le périmètre ainsi que sur la structure de projet à mettre sur pied pour aboutir dans les délais en impliquant tous les partenaires.